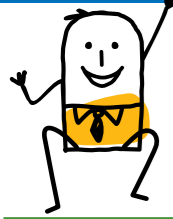


Flux acceptés par déchèteries



	CAVALAIRE-SUR-MER Déchèterie	CAVALAIRE-SUR-MER Plateforme déchets verts	COGOLIN	GRIMAUD	LA CROIX-VALMER	LA GARDE-FREINET	LA MOLE Déchèterie	LA MOLE Plateforme Écopôle	LE PLAN DE LA TOUR	RAMATUELLE	LE RAYOL-CANADEL-SUR-MER	SAINTE-MAXIME	SAINT-TROPEZ
DÉCHETS COURANTS													
Encombrants	●	■	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	*
Métaux	●	■	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	*
Bois	●	■	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	
Mobilier	●		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	
Palettes	●	■		●	●	●	●	●	●	●	●	●	
Déchets verts		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Déblais/Gravats	●	■		●	●	●	●	●	●	●	●	●	
Cartons	●	■	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	
DEEE	●		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
DDS	●		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	
Batteries	●		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	
Piles	●		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	
Ampoules/Néons	●		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	
Verre			●	■				●	●	●	●	●	■
Textile	●		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	
Cartouches d'encre	●		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	
DÉCHETS SPÉCIFIQUES													
Huiles vidange	●		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Huiles friture	●	■	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	■
Pneus	●		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	
Extincteurs	●		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	
Radios	●		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	
Bouteilles de gaz	●		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	

- Pour les particuliers
- Pour les professionnels
- * Uniquement lundi matin

Il est interdit de déposer des déchets devant la grille des déchèteries ou sur la voie publique
EN CAS DE DOUTE OU QUESTION 04 94 96 06 68

Les déchèteries et plateformes déchets verts Un service de proximité

CAVALAIRE-SUR-MER 83240
 250 chemin des Essarts - Quartier Pardigon
- DÉCHÈTERIE
 Lundi au samedi: 8 h à 12 h et 14 h à 17 h
- PLATEFORME DÉCHETS VERTS
 Lundi au vendredi: 8 h à 12 h et 13h30 à 17 h
 Samedi: 8 h à 12 h
06 16 67 36 03

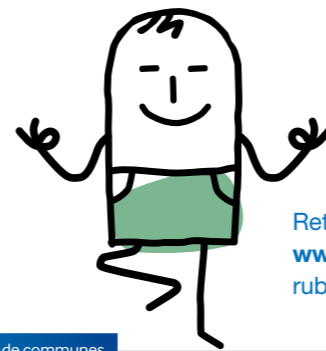
COGOLIN 83310
 ZA Saint-Maur, route de Collobrières
 Lundi au samedi: 8 h à 12 h et 14 h à 17 h

GRIMAUD
 ZA du grand pont
 Lundi au samedi: 7 h (Été*) / 8 h (Hiver***) à 12 h et 14 h à 17 h

LA CROIX-VALMER 83420
 Chemin du Brost
 Lundi au vendredi: 8 h à 12 h et 14 h à 17 h
 Samedi matin (Été*): 8 h à 12 h

LA GARDE-FREINET 83680
 Chemin Saint Clément
 Lundi, mercredi et samedi: 7h30 à 12 h

LA MOLE 83310
 Quartier Maravéou - RN98
- DÉCHÈTERIE
 Lundi au samedi: 7 h à 13 h
- PLATEFORME ÉCOPÔLE
 Plateforme Valorisation des déchets verts
 Lundi au vendredi: 7 h à 12 h et 13 h à 17 h
 Samedi: 8 h à 12 h
06 15 64 58 29



Retrouvez toutes vos déchèteries sur
www.cc-golfedesainttropez.fr
 rubrique **Déchèteries**

Pôle Déchets 04 94 96 06 68
 contactdechets@cc-golfedesainttropez.fr
www.cc-golfedesainttropez.fr



Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez - 2, rue B. Pascal - 83310 Cogolin - DESIGN BY www.studio-mcb.com • Impression Riccobono • Crédits photos : © E. Bertrand

**EN DÉCHÈTERIES
 TOUS LES DÉCHETS
 SE TRIENT**

DÉCHÈTERIES GUIDE PRATIQUE



12 communes s'engagent pour un territoire durable.



UN RÉSEAU DE 11 DÉCHÈTERIES et 2 PLATEFORMES DE DÉCHETS VERTS

La déchèterie **permet aux usagers** - particuliers ou professionnels - **d'évacuer dans de bonnes conditions les déchets** non collectés en porte-à-porte par le service d'enlèvement des déchets ménagers et assimilés.

Lutter contre les dépôts sauvages.

Favoriser, grâce au tri, le réemploi, **le recyclage, la valorisation matière et énergétique** à travers les filières de traitement dédiées.

148 450 USAGERS...

... accueillis toute l'année (particuliers et professionnels)

18 500 TONNES (326 kg/habitant)...

... de déchets réceptionnés sur les déchèteries (hors déchets verts) et valorisés en grande partie: recyclage, valorisation matière et énergétique, traitement spécifique par la filière dédiée (22 % des déchets produits sur la Communauté)

15 385 TONNES...

... de déchets verts réceptionnés à l'Ecopôle de la Mole (19 % des déchets produits sur la Communauté) pour 7 500 tonnes de compost produit.

35 AGENTS...

... sur l'ensemble des sites, déchèteries et plateformes des déchets verts

Un accès réglementé

Le réseau déchèteries est soumis à un règlement intérieur fixant l'ensemble des conditions d'accès, de circulation et d'utilisation des équipements ainsi que le rôle des agents de déchèterie.

Le règlement intérieur est consultable à l'accueil de la déchèterie, au siège du Pôle Déchets Ménagers et Assimilés ainsi que sur www.cc-golfedesaintropez.fr

L'entrée est interdite en dehors des heures d'ouverture

L'agent d'accueil assure le bon fonctionnement du site et fait respecter son utilisation conformément au règlement intérieur. Il est notamment chargé:

- De veiller à la bonne tenue du site et à sa propreté permanente
- De veiller au respect du tri des matériaux
- De contrôler la provenance des usagers
- D'enregistrer les apports des différentes catégories d'usagers

Habilité à demander un justificatif de domicile ou d'activité, il peut interdire l'accès aux déchèteries à un usager ou à un professionnel refusant de le donner.

Pré-triez vos déchets avant de venir en déchèterie. Vous gagnerez du temps, l'attente sera moins longue et la circulation plus fluide.

Les agents présents sur le site vous guideront et vous conseilleront pour **répartir correctement vos apports dans les bennes.**



Merci de respecter

• **Les agents d'accueil** présents sur le site en restant courtois

- **Les horaires d'ouverture**; entrée autorisée jusqu'à 10 mn avant la fermeture (15 mn pour les gros véhicules ou équipés d'une remorque à l'appréciation du gardien)
- **L'entretien des abords des bennes**
- **La limitation de vitesse** fixée à 10 km/h
- **Le sens de circulation**
- **Les règles de stationnement**



Vous êtes sur une installation réglementée et certaines mesures s'imposent

- **S'arrêter à l'entrée du site** afin de permettre aux agents de vérifier la nature des déchets déposés
- **Interdiction de fumer**
- **Interdiction de descendre dans les bennes et de récupérer des objets**
- **Interdiction de se rendre en bas de quai**
- **Les animaux sont interdits sur le site**
- Par prudence, **les enfants de moins de 15 ans doivent rester dans les véhicules**
- **Demeurer dans le véhicule lors des pesées**

Conditions d'apports en déchèteries

Gratuit pour les particuliers dans la limite de 3 m³/jour ou 1 tonne/ semestre (au-delà, application des tarifs professionnels catégorie 3).

Les déchets dangereux des ménages (ou Déchets Diffus Spécifiques - DDS) sont acceptés dans la limite de 100 litres/semaine.

➔ Accès à toutes les déchèteries du territoire

Payant pour les professionnels dès le 1^{er} kg.

Dépôts gratuits pour:

- Les cartons, piles, cartouches, lampes et néons, huiles de friture, huile de vidange.
- Les mobiliers usagers uniquement sur présentation de la carte PRO délivrée par l'éco-organisme ECO MOBILIER.

➔ Admis uniquement sur les déchèteries de Sainte-Maxime - Grimaud Ramatuelle - Cavalaire/Mer

PENSEZ-Y EN PRIORITÉ ! LE 1 POUR 1

À l'achat d'un appareil neuf, votre distributeur à l'obligation de reprendre gratuitement l'ancien (avec l'emballage du neuf si vous êtes livré).

Il s'agit des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) tels que lave-linge, réfrigérateurs, perceuses, écrans, ordinateurs... pneus, etc.

• **Utilisez les bornes de collecte présentes en magasin** pour recycler piles, ampoules néons, lampes basse consommation, LED, petits objets électriques, piles.

• **Déposez les textiles usagés dans les bornes d'apport volontaire "LE RELAIS"**. Près de 40 colonnes sont à votre disposition sur le territoire.

DÉCHETS REFUSÉS

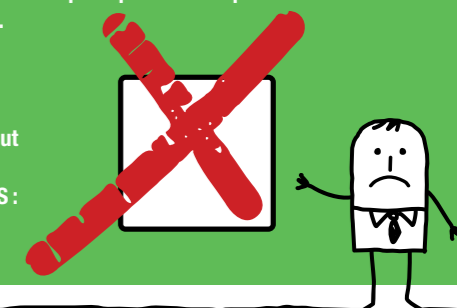
Tout usager

Ordures ménagères, Déchets anatomiques ou infectieux issus des activités de soins, médicaments, Cadavres d'animaux, Boues et matières de vidange de fosses septiques, Plastiques agricoles, Invendus de marchés forains : fruits, légumes, etc. Déchets susceptibles de contenir de l'amiante, Déchets radioactifs, Pneumatiques autres que véhicules légers, Éléments entiers de voiture ou camion ou de tout autre véhicule à moteur (hors métaux), Palmiers infestés par le charançon rouge **NON BROYÉS** : base des palmes et partie apicale du palmier.

Liste non exhaustive

Professionnels

Dépôts massifs liés à l'activité professionnelle : végétaux, pneumatiques, huiles de vidanges, bouteilles de gaz, extincteurs, etc. Les DDS (Déchets dangereux incluant pots de peinture, solvants, colles, ...). Ces déchets font l'objet d'une reprise par la filière professionnelle.





TARIFICATION APPORTS EN DÉCHÈTERIES PROFESSIONNELS & PARTICULIERS

Pour les professionnels

Tout usager exerçant une activité rémunérée, déclarée et immatriculée au registre du commerce ou au répertoire des métiers ainsi que toute personne morale (société, association, administration et établissement public etc.).

Le fait qu'un professionnel vienne accompagné ou non de la personne chez qui les travaux et/ou le bénévolat ont été effectués ne justifie en aucun cas l'application du tarif de la catégorie 3 (au-delà une tonne par semestre).

Ils doivent présenter le Kbis de leur société (ou équivalent) démontrant leur lieu d'activité sur une des communes de la CCGST.

Pour les particuliers

Le dépôt est gratuit mais limité à 3m³/jour ou 1 tonne par semestre

• **Au-delà de 1 tonne par semestre** (sites équipés d'un pont bascule), les particuliers seront soumis aux tarifs professionnels de catégorie 3.

• Les Déchets Dangereux des Ménages sont acceptés **dans la limite de 100 litres par semaine.**

Les professionnels ne sont admis que sur les déchèteries suivantes : Sainte-Maxime - Grimaud - Ramatuelle - Cavalaire-sur-Mer

Les dépôts sont facturés, aux professionnels, dès le 1^{er} kg en fonction de la grille tarifaire ci-dessous :

TYPE DE DÉCHETS	PROFESSIONNELS (artisans, commerçants, entreprises de services, administrations...)		
	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3
Déchets verts bruts	55€/tonne	55€/tonne	50€/tonne (9€/m ³)
Déchets verts broyés	30€/tonne	30€/tonne	30€/tonne (12€/m ³)
Déchets verts à l'Écopôle	35€/tonne	35€/tonne	35€/tonne
Déchets de bois en mélange	80€/tonne	90€/tonne	50€/tonne (15€/m ³)
Déchets inertes (gravats)*	25€/tonne	30€/tonne	25€/tonne (35€/m ³)
Autres déchets acceptés en déchèteries	110€/tonne	150€/tonne	25€/tonne (encombrants) (5€/m ³) 50€/tonne (autres déchets) (10€/m ³)

*Accès limité à une tonne par mois

Catégorie 1 : professionnels (artisans, commerçants, entreprises de services...) justifiant d'un siège social ou d'un local commercial sur l'une des communes membres de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez.

Catégorie 2 : professionnels ne justifiant pas d'un siège social ou d'un local commercial sur l'une des communes membres de la CCGST et réalisant des travaux dans le cadre de leur activité, sur le territoire de la CCGST (justificatif obligatoire au moment de chaque dépôt).

Catégorie 3 : administrations communales membres de la CCGST ainsi que leurs prestataires dûment justifiés. Particuliers au-delà d'une tonne/semestre.

Les dépôts suivants sont gratuits pour les professionnels :

- les cartons
- les piles, cartouches, lampes et néons, vêtements, huiles de friture, huile de vidange
- les mobiliers intégrés dans le cadre de la Responsabilité Élargie des Producteurs de l'Eco-organisme **EcoMobilier sur présentation de la carte PRO délivrée par ECO MOBILIER uniquement.**



Pôle Déchets 04 94 96 06 68

contactdechets@cc-golfedesainttropez.fr

www.cc-golfedesainttropez.fr

